

40. NAGES

Nages-et-Solorgues (Gard)

Claude Raynaud

1. SOURCES

1.1. Textes

La première mention écrite du village de Nages apparaît dans une charte carolingienne en 896 : *villa Anagia* (*Cart. Nimes* : 14-15). L'identification avec le toponyme moderne ne soulève aucun obstacle et l'on peut sans grand risque attribuer à ce vocable une origine prélatine, héritée de l'agglomération protohistorique.

1.2. Inscriptions

Ces inscriptions ont été retrouvées soit en réemploi dans des maisons du village, soit en fouille sur le site même. Leur attribution ne soulève donc aucune restriction, en dehors de *C.I.L.*, XII, 3216 que nous avons exclue car elle a été vue chez Monsieur de Nages à Nimes. Elles sont conservées soit au musée local (Mairie), soit au musée de Nimes, soit encore chez l'inventeur lorsque celui-ci est mentionné. D'autres éléments proviennent du hameau de Solorgues, 600 m au sud-est de Nages, ou des abords du chemin reliant les deux localités. La proximité des deux sites ainsi que la mention d'un même personnage – Seccia Secundina – sur deux épitaphes provenant de l'un et l'autre lieu laissent envisager une étroite relation. Pour cette raison, on peut annexer le dossier épigraphique de Solorgues à celui de Nages.

1. (*C.I.L.*, XII, 4146 ; *H.G.L.*, XV, 93 = 1793). Dé à rinceaux portant sur les deux faces principales opposées :

Numini Augustorum

Au Numen des Auguste.

2. (*C.I.L.*, XII, 4147 ; *H.G.L.*, XV, 1792). Fragment d'autel avec maillet.

Sil-van(o) / I(ibens) m(erito)

À Sylvain, de bon gré...

3. (*C.I.L.*, XII, 4148 ; *H.G.L.*, XV, 799 ; *I.A.N.*, 332). Inscription double sur une stèle :

Dis Manib(us) / Dubiae / Reguli . f(iliae)

Aux dieux mânes de Dubia, fille de Regulus.

Lui faisant face dans le même encadrement :

Dis Manib(us) / Vitli / Classi . f(ili)

Aux dieux mânes de Vitlus, fils de Classius.

4. (*C.I.L.*, XII, 4149 ; *H.G.L.*, XV, 1795). Stèle.

D(is) M(anibus) / [---] / Messoris / Hortensi / fil(ii)

Aux dieux mânes de [---] Messor, fils d'Hortensius.

5. (*C.I.L.*, XII, 4150 ; *H.G.L.*, XV, 1797).

Scotoni . Dom(iti) . f(ilio) Solloni / Aviuli . f(ilio) Cremius / et Carinus /

parentibus . suis

À Scoto, fils de Domitius, à Sollo, fils d'Aviulus. Cremius et Carinus, à leurs parents.

6. (*C.I.L.*, XII, 4151 ; *H.G.L.*, XV, 1799). Autel funéraire.

D(is) M(anibus) / Secciae / Secci . fil(iae) / Secundinae / viva sibi f(ecit)

Aux dieux mânes de Seccia Secundina, fille de Seccius, qui a fait (ce monument) pour elle, de son vivant.

7. (*C.I.L.*, XII, 4152 ; *H.G.L.*, XV, 1801 ; *I.L.G.N.*, 532). Stèle à sommet arrondi.

Senili . Decum(-ni) f(ilio) / et Materilla(e) / uxori

À Senilis, fils de Decumanus (ou Decuminus), et à Materilla, son épouse.

8. (*C.I.L.*, XII, 4161 ; *H.G.L.*, XV, 1794).

Italiae Nund(ini) libertae

À Italia, affranchie de Nundinus.

9. (*C.I.L.*, XII, 4162 ; *H.G.L.*, XV, 1796).

Pompeiae conservae / (Sec?)undina f(ecit)

[---]undina a élevé à Pompeia, sa compagne d'esclavage

10. (*H.G.L.*, XV, 1798). Autel trouvé à Solorgues (musée de Nages).

[D(is) M(anibus)] Maximino Secci fil(io) Seccia Secundina fratri pietissimo

Aux dieux mânes, pour Maximinus, fils de Seccus ; Seccia Secundina pour son frère plein de piété (Aliger 1965 : n° 7).

11. (*H.G.L.*, XV, 1800 ; *I.L.G.N.*, 531). Stèle à fronton cintré (37 x 52 [hauteur incomplète] x 12 cm), inscription dans un encadrement mouluré (30 x 18,5 cm).

[D(is) M(anibus)] / Secundini / fil(ii)

Aux dieux mânes de Secundinus.

12. (Gallet de Santerre 1964 : 502, fig. 30). Stèle à sommet arrondi.

L(ucio) Roscio Aspri I(iberto) Quadrato

Pour Lucius Roscius Quadratus, affranchi d'Asper.

13. (Aliger 1965 : 1). Stèle à sommet cintré (39 x 70 x 10 cm), inscription dans un encadrement mouluré (33 x 30 cm).

D(is) M(anibus) / Mercatori / Primi . f(ilio)

Aux dieux mânes de Mercator, fils de Primus.

14. (Aliger 1965 : 2). Stèle à fronton triangulaire (42 x 60 x 10 cm), inscription dans un encadrement mouluré (34 x 27 cm).

D(is) M(anibus) / M(arci) Salventi / Messoris

Aux dieux mânes de Marcus Salventus Messor.

15. (Aliger 1965 : 4). Fragment.

[---]O. Q. F. V.[---]

16. (Aliger 1965 : 5). Fragment.

Secu[---]

17. (Aliger 1965). Stèle double incomplète.

Dans le cartouche :

[D(is)] M(anibus) ;

d'un côté, [---]cri / [---]ici fil(ii) ; de l'autre, *Successae / uxoris*

18. (Aliger 1982 : 26). Fragment.

PRIT[---] / F[---]

19. (Rens. M. Christol). Fragment inédit (chez M. Coudeyre, Nages).

[---] / VNIS / FI[---]

20. (Rens. M. Christol). Fragment inédit d'une stèle à deux cartouches (chez M. Sabadel, Nages).

Dans l'un : d'un côté : [---]relius / [---]tius ; de l'autre : *Titus Scotnius f(i)lius*

21. Fragment de stèle

[---] S[atulli] / f(i)lio

1.3. Toponymie

Outre l'emplacement du village de Nages, le site recouvre le versant et le pied sud de la colline des Castels portant l'oppidum protohistorique, auquel elle doit probablement son nom. Le lieu-dit oral les Martres (tènement des Castels) conserve peut-être la mémoire d'un *martyrium* ou tout au moins de sépultures. On y signale quelques objets du I^{er} s. av. n. è. pouvant provenir de sépulture(s) à incinération (Py 1990 : 321). Vers l'est, l'agglomération englobe le tènement du Ranquet, dont le nom décrit la topographie rocheuse et escarpée et où coule une source pérenne. Le quartier sud-ouest occupe le tènement des Romanes dont le nom pérennise peut-être la présence des vestiges antiques, à moins qu'il ne s'agisse de la simple présence de romarin (en oc. *romanin*).

1.4. Signes paysagers

L'agglomération gallo-romaine se développe autour d'un important carrefour entre l'oppidum et le village médiéval. Cette étonnante convergence de sept chemins, dans une zone libre de constructions jusqu'aux années 1970, constitue probablement l'héritage de la bourgade antique.

1.5. Mobilier remarquable

L'épigraphie de Nages fait connaître une société marquée profondément par les traditions indigènes. De nombreux anthroponymes originaux sont incontestablement d'origine locale (Scoto, Sollo, Seccus). D'autres sont des anthroponymes latins bien acclimatés dans le milieu indigène (Messor, Mercator, Secundinus). On ne relève que deux affranchis, qu'il est malaisé de rattacher à une grande famille nimoise.

Plusieurs traits des pratiques culturelles ont pu être observés. On connaît pour la période augustéenne le sanctuaire du quartier A de l'oppidum des Castels (fig. 1A), édifié dans les années 70 avant notre ère, alors que la ville haute était en voie de désertification. Ce bâtiment, resté en fonction jusque vers les années 10 de notre ère, fut l'un des derniers points de fréquentation de la colline avec un autre lieu de culte, plus tardif encore, localisé sur la tour sommitale de l'enceinte. Au pied de cette tour en effet, ont

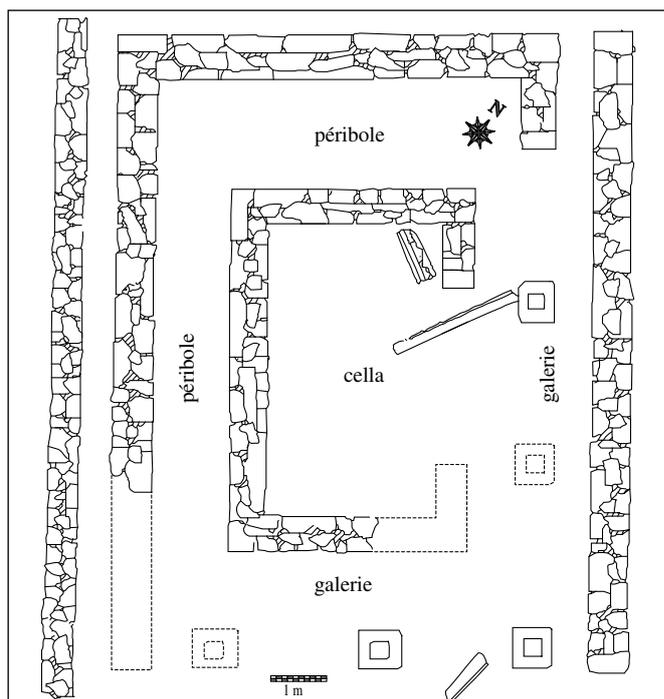


Fig. 1A : Sanctuaire des Castels
(DAO Cl. Raynaud).

été retrouvés de nombreux objets culturels des années 20-40 de notre ère, vases votifs et autels anépigraphes dont on connaît d'autres exemples régionaux (Fiches 1978b). Mêlés aux éboulis du rempart et pris dans une couche de charbons de bois, ces vestiges étaient donc initialement disposés dans un édicule en bois établi au sommet de l'enceinte ou de la tour principale. La vocation précise de ces offrandes demeure obscure mais il est frappant d'observer, mieux encore que dans le sanctuaire, la persistance de pratiques culturelles dans une ville désertée et en ruines.

Un édifice comparable au sanctuaire des Castels (fig. 1B), construit dans le troisième quart du I^{er} s. avant et utilisé jusque vers le milieu du I^{er} s. après J.-C., a été trouvé adossé à la courtine nord de l'oppidum voisin de Roque de Viou, site totalement déserté depuis le III^e s. av. n. è. (Garmy 1980 : 81-88 ; Py 1990 : 828-835). L'absence de vestiges d'habitat gallo-romain sur la colline et dans ses environs invite à attribuer ce culte aux occupants des quartiers bas de Nages.

L'apparition tardive de lieux de culte sur des sites désertés ou en voie de l'être ne laisse pas d'intriguer sur le sens de tels rites. Les gallo-romains sont-ils venus dans les ruines jusque vers le milieu du I^{er} siècle pour y honorer un culte indigène banni de la nouvelle agglomération, pour perpétuer la mémoire collective des origines, ou encore un quelconque mythe fondateur ? L'abandon des « lieux de mémoire » que constituaient ces trois aires culturelles, s'il ne fut pas simultané, s'apparente par sa forme : c'est en effet un incendie qui mit un terme à l'activité des deux sanc-

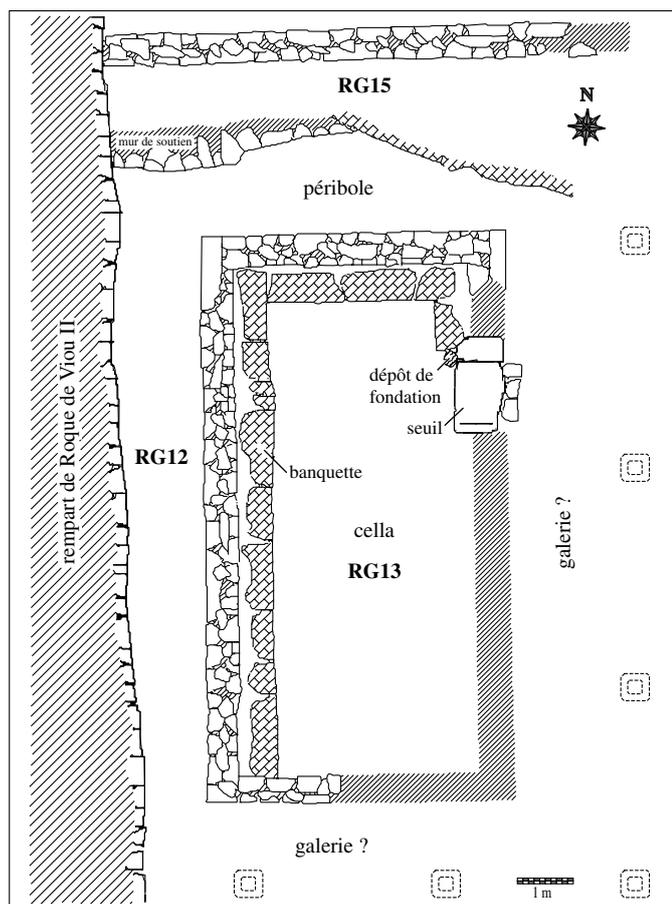


Fig. 1B : Sanctuaire de Roque de Viou (DAO Cl. Raynaud).

tuaires et du sanctuaire des remparts. La coïncidence renforce encore la cohérence de ces trois formes de piété, séquelles peut-être d'un tournant dans l'histoire des pratiques religieuses locales.

La source du Ranquet, canalisée dès l'Antiquité, avait favorisé l'installation d'une autre forme de culte, probablement en place dès la période préromaine. Un sanctuaire se développait en effet autour de la source où furent découverts, aux abords du réservoir gallo-romain, un linteau sculpté orné de têtes humaines et de chevaux courants, datable du I^{er} siècle av. J.-C. (Py 1990 : 821 et 825), ainsi qu'un autel à Silvain (inscr. 2) attribuable au Haut-Empire (Mazauric 1908 : 270).

C'est peut-être encore à un culte des eaux que se rattache un pilier votif en molasse calcaire, anépigraphie et à base moulurée (fig. 2 : 8), découvert fortuitement en bordure du Valat du Baure (occ. *vauri* : ravin), ravin constituant la limite occidentale de l'agglomération où un cours d'eau temporaire à régime torrentiel a creusé un lit encaissé, alimenté par la Font des Champs. D'aspect fruste, le pilier pourrait appartenir à la fin de la période préromaine ou aux premiers temps de la conquête (Aliger 1982 : 26). Faute d'information sur son contexte, on ignore s'il s'intégrait

dans un sanctuaire ou au contraire s'il marquait l'emplacement d'une sépulture qui n'a pas été découverte.

La diversité des pratiques culturelles transparait encore dans la découverte, au hameau de Solorgues, d'un autel au *Numen* impérial (inscr. 1). Apparaît ainsi un aspect de la diffusion du culte impérial dans les campagnes nimoises où les officiants du culte ne se contentaient pas de résider – au moins temporairement de leur vivant, puis définitivement par la suite – mais pouvaient aussi exercer une part de leurs attributions.

1.6. Paléo-environnement

Aucune donnée.

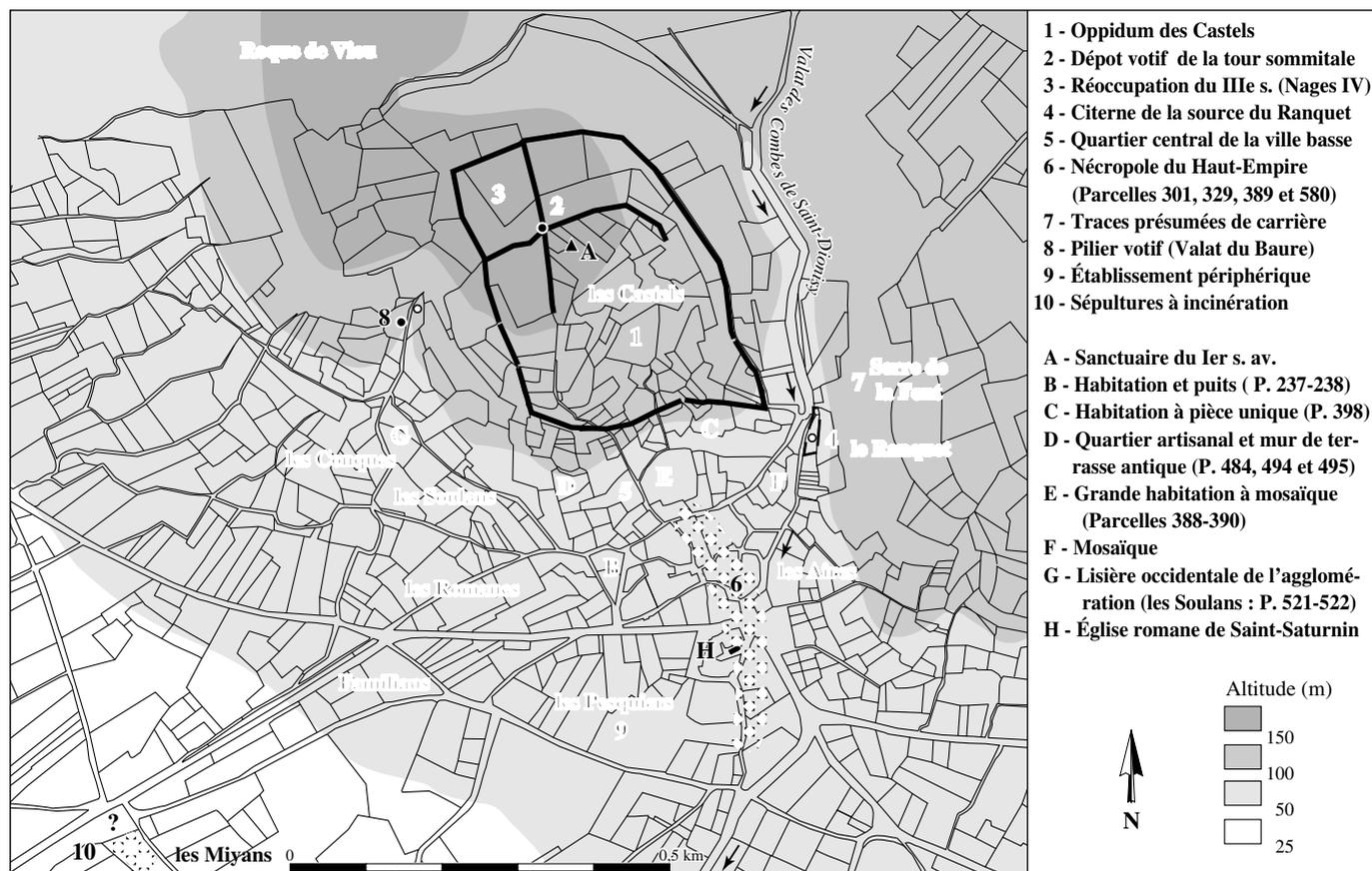
2. HISTORIQUE DES RECHERCHES

L'agglomération gallo-romaine de Nages n'a pas fait l'objet d'aussi importantes recherches que l'oppidum de la colline des Castels au pied duquel elle est établie, mais elle n'a pas manqué de se signaler depuis le XIX^e siècle par de nombreuses découvertes fortuites. Le Corpus recense alors sept inscriptions (4146-4152), tandis que l'on recueille de nombreuses monnaies et poteries. En 1883, est signalée la découverte d'une mosaïque à 50 m des restes d'un vaste réservoir romain voûté, accompagné d'un aqueduc. En 1913, des travaux dans la partie basse du village mettent au jour une sépulture au riche mobilier (Espérandieu 1934 : 31). M. Bauquier, conservateur des musées de Nîmes, conduit des sondages en 1939. Quatre pièces d'une vaste habitation sont alors mises au jour sommairement, l'une possédant un sol mosaïqué, mais aucun plan n'en est levé (parcelle 390).

Il faut attendre la fin des années 1950 pour voir les recherches s'intensifier sous l'impulsion de M. Aliger puis de M. Py, qui multiplient les points de découverte et entreprennent leur enregistrement systématique. Plusieurs sondages ou fouilles de sauvetage d'ampleur restreinte sont ensuite menés jusqu'au début des années 1970, laissant entrevoir divers quartiers d'un vaste établissement, traditionnellement interprété comme une *villa* entourée de quartiers plus modestes, notamment artisanaux (Pottrain 1974 : 6-13). Les travaux sont demeurés, malgré tout, ponctuels et hors de tout programme, tandis que l'urbanisation du pied de la colline occultait progressivement le site gallo-romain, aujourd'hui inaccessible aux recherches.

3. SITE ET SITUATION

La colline des Castels et de Roque de Viou occupe une position centrale en Vaunage, à l'extrémité occidentale d'une avancée rocheuse tabulaire s'avancant au cœur de la dépression. Culminant entre 170 et 180 m., ce relief se termine, au nord et à l'ouest, par des versants escarpés et dénudés par une érosion vigoureuse ayant causé de profondes incisions dans les roches tendres où alternent marnes feuilletées et calcaires argileux du Valanginien supérieur, couronnés des faciès plus résistants du Hauterivien



B : habitation dont de nombreux vestiges ont été observés lors de travaux de construction en 1974. Seul le puits de cet établissement a été fouillé, livrant un mobilier des Ier et IIe s. (Pottrain 1975).

C : habitation à pièce unique, de 4,75 m nord-sud sur 3,92 m est-ouest, dégagée en 1963 (Aliger 1964b ; Pottrain 1974 : 7). Les murs jointés au mortier portaient à l'intérieur un enduit blanc, tandis que le sol était couvert d'une chape de mortier. Parmi l'éboulis de l'édifice, on a observé des éléments d'enduit peint et de nombreux fragments de tuiles. Aucun vestige ne permet de déterminer la fonction de ce bâtiment, qui domine, sur une terrasse, l'ensemble de la bourgade gallo-romaine.

D : puissant mur de soutènement d'une terrasse, conservé sur 8 m de long et 3 m de hauteur (Pottrain 1974 : 8).

E : quartier central où furent dégagées, en 1939, quatre pièces d'une vaste demeure ; dans l'une, fragment de mosaïque à frise de grecques entrelacées (fig. 8 ; Pottrain 1974 : 6). Sur la même parcelle, les fouilles de 1959 ont mis au jour un collecteur d'égout ainsi qu'un abondant mobilier, livrant notamment des fragments de *tubuli* d'hypocaustes suggérant la proximité de thermes, de nombreuses tesselles, des fragments de placage de marbre et de porphyre, ainsi qu'un fragment de corniche moulurée et de nombreux vestiges d'enduit peint (Aliger 1964a ; Pottrain 1974 : 6-7). Les céramiques associées à ces matériaux situent l'occupation du quartier entre le début de l'ère et le milieu du IIe s. (Pottrain 1974 : 14-39).

F : mosaïque à tesselles noires, blanches et rouges, découverte à 50 m du réservoir de la source (Espérandieu 1934 : 31).

G : mur en petit appareil régulier appartenant à un édifice du Haut-Empire (Pottrain 1974 : 8).

Fig. 2 : Plan cadastral de Nages et localisation des vestiges (DAO I. Bermond).

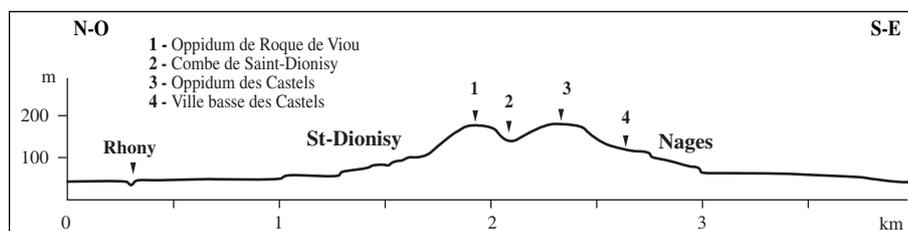
supérieur. Vers l'est, la colline se détache partiellement du plateau de la Garrigue nimoise, entamé ici par la combe de Saint-Dionisy, tandis que le versant sud offre une pente plus modérée. C'est précisément au pied de ce versant et au débouché de la combe, où coule la source pérenne du Ranquet, que s'est établie l'agglomération gallo-romaine (fig. 2 de la notice 39). Le captage de la sour-

ce dans une citerne antique éclaire certainement l'une des raisons du choix du site.

4. CHRONOLOGIE

4.1. Antécédents

Fig. 3 : Coupe topographique nord-sud
(Cl. Raynaud).



L'oppidum des Castels connaît une intense occupation entre le début du II^e et la fin du I^{er} s. av. J.-C. La ville se développe en plusieurs étapes marquées par la construction de quatre enceintes successives, englobant dans leur extension maximale une dizaine d'hectares. Lent et progressif, l'abandon du site perché est patent dans les premières années de notre ère, s'achevant avec l'incendie du sanctuaire (Py 1990 : 280-281).

4.2. Époque romaine

Les fouilles de la ville basse sont demeurées trop restreintes pour que l'on puisse cerner précisément une évolution topographique. L'abondant mobilier recueilli atteste une occupation dense dès le début de la période augustéenne, avec probablement un développement inversement proportionnel à la désertion de l'oppidum. L'agglomération semble connaître son extension maximale aux I^{er} et II^e siècles de notre ère, sur une superficie de 10 à 12 hectares (fig. 3).

4.3. Évolution ultérieure

Le mobilier recueilli sur le site, tant en fouille (Pottrain 1974, 1975) qu'en surface, accuse un fléchissement vers la fin du II^e s. (*ibid.* : 31-38 pour les monnaies). L'occupation se prolonge au moins jusqu'au milieu du IV^e s. ainsi que l'attestent des découvertes numismatiques (*ibid.* : 94-99), mais la densité et l'ampleur de l'établissement semblent alors très limitées.

C'est durant cette phase que l'oppidum des Castels connaît une brève réoccupation au sommet de la colline, près de l'enceinte protohistorique de Nages III récent. Un nouveau mur est alors édifié à la hâte afin de clore un réduit défensif grossièrement rectangulaire, de 130 m sur 90 m, tandis que de nombreuses cabanes en pierres sèches sont bâties à l'intérieur et occupées temporairement, comme l'indique l'absence de stratification et de dépotoirs dans ce quartier (fig. 4). Un lot monétaire situe cette installation dans le troisième quart du III^e siècle. Malgré son aspect précaire, cet établissement de hauteur de plus d'un hectare pouvait accueillir une population nombreuse, probablement celle de l'agglomération en contrebas, alors provisoirement abandonnée. La cause de cette réoccupation reste problématique mais on pourrait la relier aux invasions barbares des années 260 et 270. Une telle interprétation est toutefois gênée par le caractère exceptionnel, voire l'unicité de ce type d'occupation temporaire, qu'il faudrait pouvoir insérer dans une série pour en saisir tout

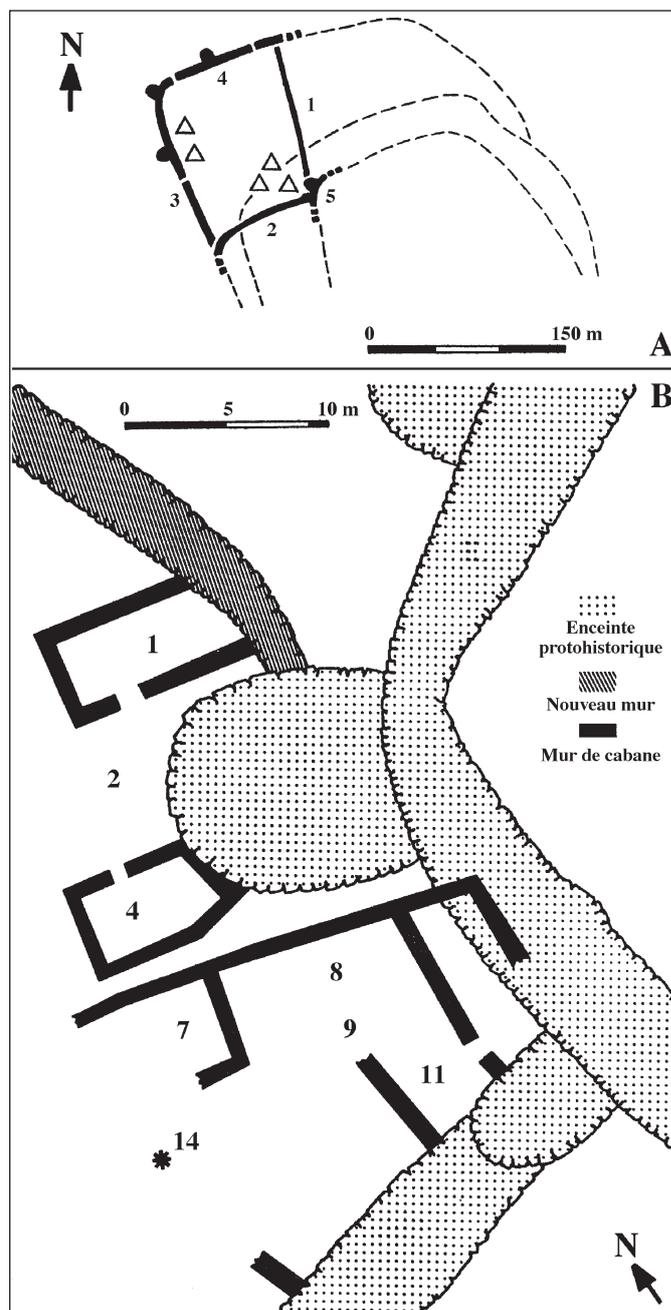
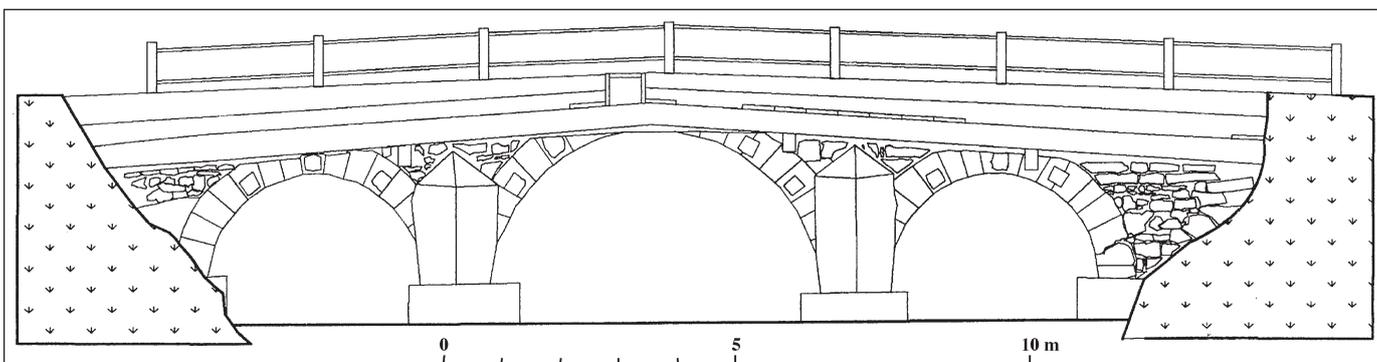


Fig. 4 : Oppidum des Castels : plan des cabanes et de l'enceinte du III^e siècle (relevé M. Py).



Situé au point de franchissement du Rhony par la *via Luteva*, 1,2 km au sud-ouest de l'agglomération de Nages, ce pont est encore utilisé aujourd'hui par la départementale 137 reliant les villages de Nages et Calvisson. Malgré diverses dégradations liées à des travaux d'entretien et à une consolidation intempestive, son aspect initial reste assez bien connu. Long d'une vingtaine de mètres, il comporte trois arches en plein cintre, une arche centrale – la seule encore visible – encadrée par deux arches de moindre dimension. L'ouverture de l'arche principale est de 5,60 m, pour une hauteur actuelle de 3,50 m. Les deux arches latérales, d'une hauteur de 2,80 m, ont une ouverture de 3,50 m pour celle de l'est, 3,60 m pour celle de l'ouest.

Chaque arche est constituée par deux arcs juxtaposés, en molasse coquillière de la vallée du Vidourle. Les voussoirs ont une longueur de 1,85 m, une largeur de 0,34 m en intrados et 0,47 m en extrados, pour une épaisseur de 0,63 m ; ils paraissent assemblés à sec. Chaque pile est protégée vers l'amont par un avant-bec triangulaire de 1,25 m de long et 0,70 m de large, sur sept assises portant un tétraèdre sommital. Les assises supérieures des avant-becs sont chaînées sur quelques centimètres dans le parement des piles. Avant les transformations survenues en 1942, des traces d'arrachement étaient visibles sur la face aval, laissant supposer l'existence d'arrière-becs. La largeur du tablier était alors de 3,6 m (relevé M. Aliger in Pottrain 1974).

Moulin d'Argnac : *mansus de Armadanis* (1165, chap. de Nîmes, cf. Germer-Durand 1868 : 144) moulin Dargnac (carte de Cassini).

Fig. 5 : Pont d'Arnia, face amont
(relevé Marsault-Pouzoulet-Roucairol, BTS Géomètre Topographe, Lycée Dhuoda, Nîmes).

le sens (voir une étude détaillée : Parodi 1987 : 34-35).

Après cet intermède, l'activité reprend sur le site de piémont, comme en témoignent quelques monnaies du IV^e s. découvertes dans plusieurs zones de fouille, mais ces explorations n'ont livré aucun vestige d'habitat. Celui-ci est-il en voie de désertion, comme on le pense généralement, ou demeure-t-il simplement hors d'atteinte des archéologues, masqué par les constructions du village médiéval ?

La question de la filiation entre bourg antique et village médiéval se posera avec acuité tant qu'aucune fouille ne sera effectuée sous l'actuel village. La continuité est suggérée par la configuration du village médiéval, où l'on remarque la position marginale de l'église qui n'exerce aucune influence sur la morphologie du bâti ni sur la voirie. La première mention textuelle, *ecclesiam de Anagia* en 1156, souligne cette soumission de l'édifice à un village qui l'a précédée de toute évidence et semble donc un héritage antique (Parodi 1987 : 49-50). Autre indice, le nom même du village, perpétuant une forme prélatine vraisemblablement héritée de l'oppidum gaulois, renforce la parenté entre l'agglomération antique et le village médiéval.

4.4. Événements marquants

Aucun.

5. TOPOGRAPHIE

5.1. Organisation générale

Faute de fouilles extensives, la topographie de l'agglomération reste méconnue. Les contraintes du relief imposaient un aménagement en terrasses, ainsi que l'atteste un puissant mur de soutènement découvert dans le secteur des Martres (fig. 2 : D).

5.2. Réseaux

La voirie à l'intérieur de l'agglomération demeure inconnue, mais on peut évoquer l'ampleur de ce type d'aménagements grâce à la découverte, en 1959, d'un collecteur d'égout traversant le quartier central (fig. 2 : 5). Il s'agit d'une construction en pierres sèches, ménageant un canal d'une largeur de 55 cm et couvert de dalles posées à joint vif.

Le réseau de voies menant à Nages est mieux connu. Un kilomètre au sud-ouest de l'oppidum, la voie antique Nîmes-Sommières traversait l'agglomération et s'est perpétuée dans le chemin de Nîmes à Sommières. Elle enjambait le Rhony par le pont d'Arnia, petit ouvrage d'art en grand appareil, modèle réduit d'ouvrages plus importants connus sur le Vidourle à Sommières et à *Ambrussum* (fig. 5).

D'autre part, la découverte de nombreux vestiges de sépultures du Haut-Empire dans la partie basse du village, le long d'un

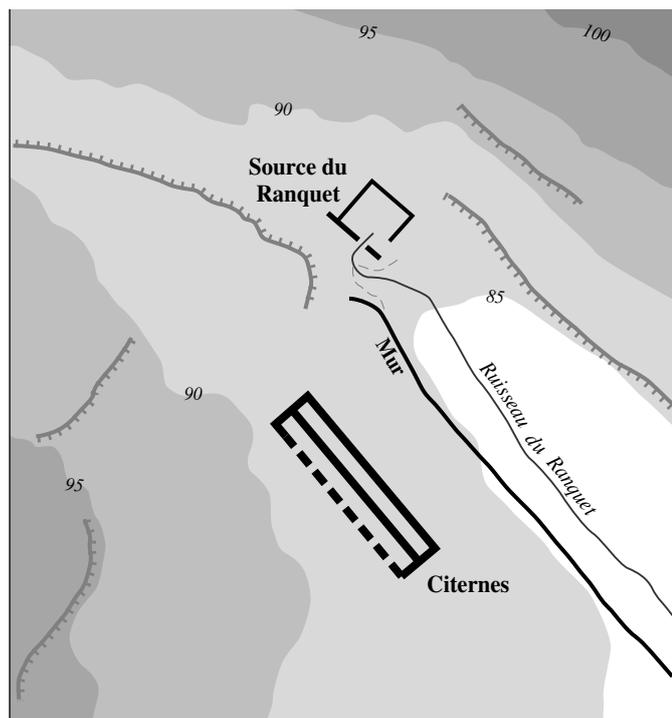


Fig. 6 : Le site de la source du Ranquet (DAO Cl. Raynaud).

axe nord-sud se raccordant au chemin de Mus, invite à restituer là un itinéraire antique (fig. 2 : 6). Une sépulture du début du I^{er} siècle avant notre ère a été découverte plus au sud au bord du même chemin, sur le tènement des Condamines (localisation erronée dans Py 1990 : 319-320), confirmant l'ancienneté de cet axe reliant la bourgade à la plaine littorale par la vallée du Rhony (fig. 2 de la notice 39).

5.3. Édifices publics

Seul le captage de la source du Ranquet, en lisière orientale du site, témoigne d'une architecture édilitaire (fig. 6). Cet important complexe hydraulique était assez bien conservé avant qu'une « mise en valeur » intempestive n'en masque une large partie dans les années 1980. Captée dans un bassin carré recouvert d'une voûte, l'eau était ensuite conduite dans deux grands réservoirs par un canal encore en place, de section carrée (0,80 m de côté) et couvert tantôt de grandes dalles, tantôt de béton de tuileau. L'une des citernes est bien visible tandis que la seconde, de dimensions analogues mais plus arasée, disparaît sous un amas de gravats. De plan rectangulaire et conservée presque jusqu'au sommet de la voûte (24,3 x 11,2 m, profondeur env. 4,5 m), la citerne est en petit appareil soigneusement jointé au mortier et masquant un blocage interne de maçonnerie compacte. Les parois internes portent un épais béton hydraulique (fig. 7). Une étude architecturale est en cours par les soins de V. Mathieu.

A. Pelet décrivait, en 1842, plusieurs aqueducs partant du réservoir principal dans des directions différentes et assurant la distribution de l'eau dans les différents quartiers de la bourgade. C'est probablement l'un d'entre eux, haut de 1,40 m et large de 0,60 m, qui fut dégagé vers 1880 puis réenseveli (Espérandieu 1934 : 31 ; Aliger 1982 : 24-25). La description poétique dressée par A. de Rulman en 1626 complète ce tableau en soulignant l'existence d'une importante canalisation en plomb. Écoutons son récit : « ce bourg a emprunté son nom des Najades lesquelles habitoient auprès d'une fontaine qui coule au pied des maseures d'un vieux chasteau qui paraissoit autre fois élevé sur la croupe d'une montagne, au-dessous de laquelle on voit encore les voûtes restantes des bains où elles se lavoient... Au fonds de ces ruines on dit qu'on a autres fois trouvé la tête couverte de Tour de Cibelle, mère des Dieux... Sur cette montagne il y avoit un canal de plomb, duquel celui qui pose le grè des basses-cours avec grâce en a profité plus de dix quin-



Fig. 7 : Vue générale de la citerne du Ranquet (cl. Cl. Raynaud).

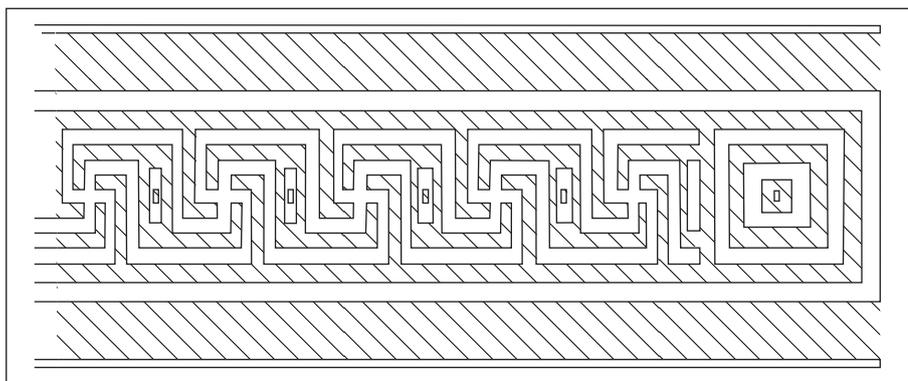


Fig. 8 : Mosaïque du quartier central
(relevé A. Pottrain).

taux... » (Rulman 1626 : 69).

Disparaissant sous les constructions médiévales, le cours d'eau canalisé alimente toujours deux agréables fontaines au sein du village ainsi qu'un lavoir qui jalonnent le conduit jusqu'à son exutoire au sud de l'agglomération. Il alimente alors le ruisseau de l'Agau, cours d'eau doublement marqué comme un aménagement humain, d'abord par l'étonnante rectitude de son tracé, ensuite par son nom dérivant du latin *aqualis* et connu à Nîmes pour désigner l'exutoire aménagé de la Fontaine (Germer-Durand 1868 : 2). Traversant en ligne droite le tènement de l'Arrière (occ. *la rieira* : la rivière ; Germer-Durand 1868 : 2), l'Agau se jette dans le Rhony quelques centaines de mètres en aval du pont d'Arnia.

5.4. Habitat

La fouille partielle de plusieurs habitations ne permet pas de restituer précisément la trame générale, mais on entrevoit la diversité et la hiérarchie de ces constructions. Les plus opulentes, situées au centre du site (fig. 2 : 5), ont livré plusieurs mosaïques et des éléments somptueux, tandis que les quartiers périphériques au sud et à l'ouest semblent plus modestes et voués en partie à l'artisanat. Cette hiérarchisation de l'espace demeure mal cernée et peut-être faussée par l'exiguïté et l'ancienneté des fouilles. Curieusement, cette disparité des aménagements avait fait naître l'idée d'une bipolarisation de l'habitat entre d'une part une luxueuse demeure centrale, interprétée comme une *villa*, et d'autre part l'agglomération d'habitations plus modestes en périphérie (Pottrain 1974 : 5-10 ; Py 1978 : 160). Élaborée en un temps où prévalait l'idée d'une profonde rupture entre la société indigène héritée du second âge du fer et la société gallo-romaine, cette hypothèse postulait la dilution des communautés indigènes dans un semis d'habitats dispersés de plaine, et la prise en main de la structure sociale et économique par la *villa*, perçue alors comme seul pôle susceptible de structurer un habitat non plus groupé, mais re-groupé. Cette interprétation semble difficilement recevable, d'une part en raison des données lacunaires sur les-

quelles elle repose, d'autre part du fait de l'étroite imbrication qu'elle suppose entre deux structures sociales antinomiques, le *fundus* aristocratique et l'agglomération de type villageois. Rien n'interdit au contraire d'envisager, comme les fouilles de l'agglomération de Lunel-Viel l'ont établi, de profondes disparités sociales au sein de l'agglomération, hiérarchie aboutissant à une nette différenciation des niveaux de vie. C'est l'interprétation que nous retiendrons, en l'état des connaissances, en insistant sur la cohésion durable d'une communauté

indigène dont aucun document n'invite à envisager la disparition.

5.5. Installations spécialisées

Au pied du mur de soutènement décrit au point D (fig. 2) était établi un bâtiment partiellement fouillé et recelant les vestiges d'un atelier de forge (Pottrain 1974 : 8-10). Six pièces étaient délimitées par des murs dont ne subsistaient que les fondations (fig. 9). La séparation entre les pièces C et D était essentiellement constituée par un imposant bloc de calcaire néocomien (3,45 m x 0,80 x 0,32), relié au reste du bâtiment par un tronçon de mur lié au mortier. Près de ce monolithe dont la fonction reste incertaine – plan de travail, support d'enclume ? – reposaient sur le sol de terre battue 24 pointes de javelot en fer, disposées par groupes de deux ou trois (n° 9).

Dans la pièce B, un foyer établi à même le sol dans l'angle nord-ouest a livré de nombreuses scories de fer ainsi que des fragments de poterie culinaire (n° 8), mais la fonction de la pièce n'a pu être établie faute d'extension suffisante. Au centre de l'aire dégagée, la salle A a livré de nombreuses tesselles en calcaire blanc et noir, probablement les vestiges d'un pavement totalement remanié. Peut-être ces deux pièces constituaient-elles l'habitation ?

À l'est de la fouille, les pièces E et F ont livré de plus amples informations sur la vocation des lieux. Le long de leur mur mitoyen étaient disposées dans la pièce E, trois amphores Dressel 1 au col sectionné, deux allongées sur le sol de terre battue et la troisième fichée verticalement. L'amphore 2 contenait un lot de fragments et d'objets en fer : lames de couteaux, ferrures déparcellées, clous, serpe... (Aliger 1963). La pièce F a livré, quant à elle, un fond d'amphore italique (n° 4) et trois *dolia* (5, 6 et 7) dont la présence indique une fonction de réserve domestique pour ce secteur, dont les côtés sud et est n'ont pas été atteints.

L'aspect hétéroclite et usagé du mobilier en fer laisse à penser qu'il s'agissait d'un amas d'objets hors d'usage destinés à la

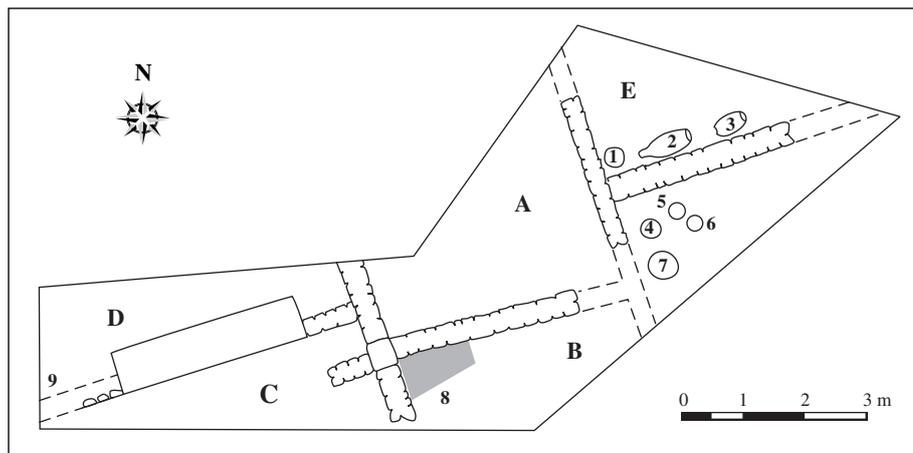


Fig. 9 : Quartier des Martres, atelier de forge (relevé A. Pottrain).

refonte. La présence de scories dans le foyer de la pièce B confirme la proximité d'un foyer de forge qui n'a pas été atteint par la fouille. Les 24 pointes de javelot, série d'objets neufs, représentaient certainement une partie de la production de cet atelier. Celui-ci reste mal caractérisé, essentiellement du fait de l'exiguïté de la fouille. Les éléments connus laissent envisager un atelier peu spécialisé, partie intégrante d'une habitation dans laquelle l'activité artisanale se dégage partiellement des aménagements domestiques.

Une autre activité artisanale peut être localisée sur les pentes du Serre de la Font, où l'on a observé « des traces d'enlèvement de blocs dont l'un d'eux, épais et circulaire a été dégrossi et abandonné là. L'ensemble fait penser à un établissement temporaire de carriers installés dans des baraquements légers (pas de traces d'habitations en dur), au cours d'une période allant de 50 à 25 av. J.-C. » (Aliger 1982 : 26).

5.6. Nécropoles

Plusieurs sépultures à incinération du I^{er} siècle avant J.-C. ont été signalées en divers points du territoire nageois, dans les quartiers des Miyans (fig. 2 : 10), de la Condamine et près du château de Boissières (Py 1990 : 317-324). Il s'agit, à chaque fois, de découvertes fortuites dont on a du mal à déterminer si elles marquent l'emplacement de tombes isolées, de petits groupes ou au contraire de véritables nécropoles. La nécropole du Haut-Empire est, par contre, relativement bien circonscrite grâce à de multiples découvertes anciennes de sépultures ou d'épithames, regroupées dans la moitié orientale du village de Nages (fig. 2 : 6). Les indices s'alignent grossièrement le long d'un axe nord-sud prolongeant le chemin de Mus et correspondant certainement à l'accès principal de l'agglomération en venant du sud. Aucune information n'est disponible en ce qui concerne les nécropoles tarso-antiques et alto-médiévales, peut-

être masquées par d'autres secteurs du village.

6. TERRITOIRE

6.1. Essai de définition

L'analyse récurrente du territoire s'annonce délicate dans le cas de l'agglomération de Nages. On est loin ici de l'équilibre et du riche faisceau d'indices plaçant l'agglomération de Maressip au cœur du réseau et de la paroisse médiévale de Saint-Côme.

L'agglomération se développe en lisière du territoire communal et ce dernier fait piètre figure avec ses 618 hectares, moins de la

moitié du territoire de Saint-Côme-et-Maruéjols, ce qui est assurément trop peu pour subvenir aux besoins de la population d'une bourgade couvrant plus de 10 hectares, ainsi que des fermes et annexes implantées dans son orbite.

Nages figure parmi les plus petites communes de Vaunage avec ses voisines de Saint-Dionisy au nord (341 ha) et Boissières au sud (332 ha). L'analyse théorique par les polygones d'équidistance met en lumière l'inadéquation entre ces microterritoires et la répartition des agglomérations gallo-romaines de Vaunage autour lesquelles se dessinent des aires de 1 500 à 2 500 ha. On citera à titre comparatif l'étude pédologique des potentialités du territoire de l'oppidum d'*Ambursum*, bourgade d'une ampleur comparable à celle de Nages, qui envisageait un finage de 1 000 ha au minimum (Poupet *in* Fiches 1989a : 263-266). Ces petites communes de Vaunage se rapprochent, par contre, de la superficie moyenne des territoires carolingiens que l'on peut situer autour de 600 ha. On serait donc en présence de découpages territoriaux fixés peu ou prou après l'affaiblissement des agglomérations gallo-romaines et le démembrement de leurs territoires, et avant les remembrements et annexions autoritaires du bas Moyen Âge, lorsque se constituèrent d'immenses territoires castraux englobant d'anciennes paroisses en perte de dynamisme, comme l'illustre le cas de Calvisson avec ses 2 794 hectares, anomalie territoriale pour la Vaunage. Le tracé en zigzag de la limite sud de Nages, qui ne s'appuie sur aucun élément paysager ou chemin majeur, va dans le même sens d'une subdivision tardive.

Il est tentant, dans cette perspective, de « rappeler » le territoire nageois en lui adjoignant ce qui lui fut peut-être soustrait durant l'Antiquité tardive ou le haut Moyen Âge : les finages voisins de Saint-Dionisy – *villa Veum* (Parodi 1987 : 56-57) – et Boissières – *villa Buxarias* (*ibid.* : 30). Cette restitution présente le premier intérêt de replacer l'agglomération antique au centre approximatif d'un territoire de 1 291 ha, soit à peu de choses près la superficie du territoire envisagé pour Maressip (1 301 ha), se

classant dans le groupe des communes moyennes de Vaunage. Veut-on conforter cette proposition par d'autres indices ? Relevons notamment la faible influence des villages de Saint-Dionisy et de Boissières sur les linéaments paysagers, limites et chemins, toponymie, qui confirment ainsi leur irruption tardive dans un espace solidement organisé avant leur création. Ces modestes villages n'ont pu créer de réseau propre et se sont casés sur des axes préexistant et obéissant à d'autres logiques que la desserte de leurs microterritoires. Le cas de Boissières semble particulièrement éclairant, le village n'occupant aucun des deux carrefours principaux que l'on observe sur sa commune (fig. 2 de la notice 39).

La configuration de la voirie fournit une première confirmation de la position centrale et ancienne de Nages au cœur du territoire des trois communes. Ce village, et lui seul, commande l'essentiel des communications, bien au-delà des modestes finages communaux (fig. 2 de la notice 39). Dans cette approche multiforme, on trouvera aussi du sens dans la position d'un sanctuaire de l'agglomération antique dans les ruines de l'oppidum de Roque de Viou, sur la commune voisine de Saint-Dionisy-*villa Veum*, indice d'un démembrement tardif du territoire gallo-romain. La toponymie dévoile une autre amputation, celle-là au profit de Calvisson sur le territoire duquel se trouve un tènement des Prés de Nages, sur la rive droite du Rhony près de son franchissement par le pont antique d'Arnia.

Malgré bon nombre d'incertitudes, on retiendra donc l'idée d'un vaste territoire circonscrit à l'ouest et au nord par le Rhony et englobant le tiers sud-est de la Vaunage ainsi que ses marges collinaires. Fondé, faute de mieux, sur des découpages largement postérieurs, ce découpage hypothétique traduit néanmoins une répartition territoriale assez équitable entre les trois pôles principaux de la Vaunage gallo-romaine, les agglomérations de Maressip, Plaisance et Nages. Limites théoriques dictées par l'équidistance, « frontières naturelles » fixées par les cours d'eau et limites médiévales s'accordent finalement pour étayer cette tripartition de la *Vallis Anagia* (fig. 11 de la notice 39).

6.2. Terroirs et ressources

Au sein de ce territoire présumé, l'espace se répartit assez équitablement entre trois unités géomorphologiques : les collines, le piémont et le bassin du Rhony.

Les reliefs sont modestes comme ailleurs en Vaunage : puechs et serres marno-calcaires culminant entre 84 m au sud de Boissières et 180 m entre Nages et Saint-Dionisy. Ces collines portent une végétation rase au nord, hormis quelques bosquets de pins et de chênes verts, tandis qu'au sud on observe un couvert de chênaie plus dense. Abandonnés depuis plusieurs décennies, ces espaces de garrigue conservent de nombreuses traces d'une exploitation ancienne : murs de terrasses effondrés, enclos de pierres sèches, ou encore traces de fumures médiévales observées lors des fouilles de Nages. La toponymie livre aussi, dans certaines combes, les indices d'une activité disparue, comme

la Combe des Moles (occ. *mola* : meule à pressoir), ou encore sur les pentes de Saint-Dionisy le ruisseau des Resclausades, témoin d'une canalisation ancienne pour alimenter le moulin de Laure, en contrebas (occ. *resclause* : canalisation forcée, écluse).

Au pied des reliefs se développent des coteaux étagés en terrasses, dont l'une au moins a pu être rattachée à la période antique (fig. 2 : D). Cet aménagement des pentes a pu se développer dès l'Antiquité, condition *sine qua non* de toute maîtrise de ces terroirs fragiles. D'autres indices restant à étayer révèlent une occupation des versants : « au cours des travaux menés pour tracer un chemin d'accès au sommet de Roque de Viou, des restes de petites installations à caractère agricole ont été repérés en plusieurs points de la pente ouest » (Pottrain 1974 : 87, rend. précisé par M. Py : à contrôler sur le terrain). L'étude géomorphologique de la colline de Roque de Viou a mis en évidence l'existence de terrasses de cultures à talus gazonnés, implantées presque jusqu'au sommet des versants et dont la création et plus encore l'abandon furent les causes d'une érosion brutale (Sapin 1981). Cette conquête agraire et ses effets drastiques sur les sols et les ressources du terroir restent à dater précisément, la datation initialement proposée à la fin du II^e ou au III^e s. de notre ère (Sapin 1981 : 173-175) étant remise en cause par l'étude ultérieure des dépôts de piémont dans le quartier du Moulin de Laure où ces dépôts n'apparaissent pas avant l'extrême fin de l'Antiquité, voire même au Moyen Âge (Ginouvez 1990 : 391-393).

Ces éléments nouveaux, mis en relation avec une perception nouvelle des possibilités d'exploitation de terroirs de plateau et de vallée – même humide – par une agriculture gallo-romaine (Poupet *in* Fiches 1989a : 265 ; Poupet 1994 : 318-320), invitent finalement à se demander si le défrichement et l'exploitation des versants s'imposèrent dès l'Antiquité et s'ils ne manifestent pas plutôt les effets d'une pression démographique et foncière plus récente, tardo-antique ou médiévale. Une prospection systématique des terrasses, prévue dans le cadre du projet « Vaunage-Vistre-Vidourle », s'impose donc pour préciser la dynamique de l'aménagement des versants, en mesurant leur degré d'occupation et leur périodicité d'exploitation aux périodes anciennes.

Quant au bassin, ici essentiellement celui du Rhony qui limite notre territoire vers le nord et l'ouest, son exploitation antique se manifeste par la présence d'un habitat dispersé dès le Haut-Empire. On a même pu envisager, sur la foi de la localisation de sépultures des II^e et III^e siècles avant J.-C., le déploiement d'un « front pionnier » agraire dans la plaine dès la période républicaine (Fiches 1989b : 218), période durant laquelle les prospections récentes révèlent effectivement une extension spectaculaire des fumures agraires, au moins sur la rive droite du Rhony. L'emprise des exploitations et des zones agraires reste à fixer par une prospection systématique mais on entrevoit, d'ores et déjà, l'ampleur des aménagements dont ce secteur a fait l'objet dès la période gallo-romaine, avec notamment la création d'un réseau cohérent de fossés et de chemins empierrés, s'intégrant dans le cadre de la centuriation Nîmes A (Poupet 1990 : 392-393). Certaines aberrations du réseau hydrographique, notamment le fait que le cours du

Rhony recoupe sur plusieurs centaines de mètres plusieurs glacis de dépôts de pente, renvoient aussi à l'aménagement du territoire, ici par le biais d'un détournement de la rivière (Sapin 1981 : 171-173). Notons, en particulier, le cas au pied ouest de la colline des Castels où, dans le tènement des Matrasses, le cours affecte un tracé étrangement rectiligne et artificiel de toute évidence. C'est précisément à l'extrémité de ce tronçon que la voie de Sommières franchit la rivière par le pont romain d'Arnia (moulin Dargnac sur la carte de Cassini), précieux jalon chronologique pour situer au Haut-Empire le début de ces travaux d'aménagement hydrographique. Le passage de la voie n'était évidemment pas un motif suffisant pour susciter la canalisation du Rhony, opération qui s'insère plus probablement dans une entreprise d'assainissement de dépressions humides dont la toponymie moderne conserve la mémoire, aux quartiers des Lones (Saint-Dionisy) et de Gourgoula (occ. *gorg* : trou, creux humide). Le drainage pour la conquête de terres fut certainement le ressort premier de ce programme, relayé plus tard par le développement de l'utilisation de l'énergie hydraulique pour actionner des moulins. Ceux-ci ne sont pas mentionnés dans les textes du haut Moyen Âge, ce qui incite à situer leur apparition après le XII^e siècle, schéma classique mis en lumière par l'histoire des techniques. Ils furent assurément nombreux : on en compte trois sur la carte de Cassini, deux sont encore visibles (moulin Patau et moulin Dargnac, auj. moulin Lautier) tandis qu'un autre, absent sur la carte du XVIII^e siècle, a marqué la toponymie de Saint-Dionisy : moulin Fulcaran. Un quatrième établissement, le moulin de Laure, n'était pas établi sur le Rhony mais au débouché du ravin des Resclausades, dont le nom souligne l'aménagement. Cette maîtrise du bassin alluvial souligne la place primordiale de cette zone au sein des systèmes agraires anciens, mais il reste bien difficile, faute d'une prospection poussée, de préciser les étapes de cette « domestication » du milieu, et plus encore de cerner la structure agraire antique. Citons encore l'exemple du ruisseau de l'Agau (occ. *agau* : canal, conduite d'eau) qui draine les écoulements entre le village de Nages et le Rhony, et dont le nom ainsi que le tracé rectiligne disent assez le caractère artificiel.

6.3. Organisation

L'agglomération de Nages occupait, on l'a vu, une position privilégiée au carrefour de nombreux chemins. Deux d'entre eux revêtent une importance régionale.

La voie Nimes-Sommières

Pérennisé par le *chemin de Nimes à Sommières* encore mentionné sur le cadastre des années 1960, ce tracé empruntait la ligne des crêtes de la garrigue depuis Nimes jusqu'à Nages, évitant ainsi les zones humides du centre de la Vaunage pour franchir la vallée du Rhony à l'ouest de Nages par le pont d'Arnia (voir annexe descriptive), dans la zone la plus étroite du lit majeur de la rivière, légèrement encaissé ici entre les glacis sédimentaires de Nages à l'est et de Calvisson à l'ouest. C'était un passage privilégié, sur le tronçon du Rhony le moins soumis à des diva-

gations. L'itinéraire Nimes-Sommières connut une variante tardive au pied nord de Roque de Viou, traversant ensuite une dépression humide de part et d'autre du Rhony, le quartier de la Font de Martin, avant de rejoindre Caveirac puis de quitter la Vaunage. Ce tracé fut certainement concurrentiel du tracé sud, plus escarpé et plus ingrat pour les attelages, dès la fin de l'Antiquité ainsi que l'atteste la découverte au Moulin de Laure (Saint-Dionisy) d'une chaussée en usage au IV^e siècle au plus tard (Parodi 1987 : 49).

La voie sud

D'un tracé d'abord local – le chemin de Mus –, elle rejoignait la Carrière poissonnière près de *Radicum-Razy*, elle-même reliée au Chemin des Baraques de Fons au Pont de l'Hôpital, axe majeur mettant en relation Gardonnenque, garrigues et Vaunage avec les étangs et le littoral. L'existence de ce chemin se manifeste par la présence de sépultures le long de son tracé, dès la période augustéenne puis au I^{er} siècle.

Un autre itinéraire nord-sud, lui aussi daté du I^{er} s. par les découvertes funéraires, reliait Nages à la plaine du Vistre *via* Sologues puis Uchaud et la voie Domitienne.

6.4. Habitat rural

Les prospections systématiques réalisées en 1996-1997 complètent les découvertes anciennes et révèlent l'existence de nombreux établissements dispersés autour de l'agglomération. On peut ainsi établir une hiérarchie au sein du réseau d'occupation et d'esquisser une évolution du système de peuplement aux alentours de l'agglomération de Nages (fig. 10 de la notice 39).

Un premier type d'établissement se singularise par une taille modeste et par des installations démunies d'éléments d'apparat. On classera dans cette catégorie les petits établissements de la fin de la République repérés aux Aires de Biau II et l'Arrière II, ceux du Haut-Empire identifiés au Bourguet I, à Marquise II, IV et VI, aux Espéirau II, ou encore au nord, sur les communes de Saint-Dionisy et Langlade, les installations des Barachonnes, de Lestrade, les Redonnes, les Lones et le Vignaud. Après la vague d'abandons du II^e s., le III^e s. et les trois premiers quarts du IV^e s. voient disparaître ce semis agricole. De petits établissements du Bas-Empire, moins nombreux que précédemment, sont reconnus aux Oulières III, aux Espéirau II, aux Rouzières II et III, aux Barachonnes (Saint-Dionisy), au Puits Neuf (Langlade), ou encore aux Bourrallières, à Bouisset et aux Clapiers (Boissières). On peut envisager pour certains de ces sites une fonction de petit habitat et pour les autres, plus modestes encore dans leur image de surface, celle d'annexe agraire. Cette interprétation se trouve confirmée par la fouille de sauvetage réalisée aux Espéirau II où l'on a mis au jour une modeste bergerie et un logement de berger (Raynaud 1996). Ce semis dessine l'extension d'un finage agricole rayonnant sur près de 2 km autour de l'agglomération. La plaine et le piémont accaparent l'essentiel des installations, les reliefs

du secteur oriental restant vides d'occupation, constat établi malgré d'intenses prospections.

D'autres habitats manifestent une plus large assise et des signes d'occupation plus dense. Sur le site des Pesquiers I a été découverte l'épithaphe de l'un des occupants, Roscius Quadratus, ce qui laisse envisager en ce lieu la présence d'une modeste *villa*, tout près de l'agglomération (Aliger 1964a). Un autre établissement comparable par son étendue mais livrant des éléments de pierre taillée, une corniche moulurée et un chapiteau toscan, a été découvert 800 m au sud-ouest dans le quartier des Miyans (Aliger 1964b ; Pottrain 1974 : 71). La qualité des éléments architecturaux laisse envisager là encore un établissement domanial, hypothèse que semble confirmer le toponyme à terminaison *-an*, formation courante accolant un gentilice (*Aemilius* ?) et le suffixe d'appartenance *-anum* (*Aemilianum*, puis par aphérèse *Milian*, d'où les Miyans : hypothèse de M. Aliger). Un troisième établissement, de moindre superficie, repéré aux Oulières I et soigneusement pillé de manière clandestine, se présente comme un habitat très élaboré, que l'on interprète comme une ferme ou une petite *villa*. Tous ces établissements, qui s'établissent à moins d'un km de l'agglomération, connaissent une occupation assez brève, au I^{er} s. av. ou au I^{er} s. ap. J.-C., ou encore à la fin du IV^e s.-début du V^e s.

Les établissements les plus vastes se situent généralement au-delà de cette première auréole : les Oulières I (occupation 50-300), les Miyans (50-400), et, plus loin encore de l'agglomération, Moulin de Laure (50-1000) et les Culs, près de Saint-Dionisy (Parodi 1987 : 48-49), Grassette à Langlade, les Fonts I au nord-est de Boissières (1-450), ou Sainte-Pirounelle, au Bas-Empire (360-500). Ces habitats, qui manifestent une relative autonomie par rapport à l'emprise de Nages, pourraient correspondre à des centres domaniaux. Ce sont aussi ceux qui révèlent l'occupation la plus durable.

Au sein de ce réseau se pose la question de la fonction et du statut de l'établissement découvert sous le hameau de Solorgues, où l'on signale des poteries des I^{er} et II^e s., un fragment de statue ainsi que plusieurs épithaphes (voir *supra* 1.2). Le dossier épigraphique mentionnant plusieurs gentilices, il serait logique d'envisager là une agglomération mais la proximité de Nages, 600 m au nord, ainsi que la modeste surface du site qui n'excède guère l'emprise du hameau actuel, rendent l'hypothèse peu crédible. On envisagera plutôt un secteur autonome de la bourgade de Nages, sûrement une aire funéraire (et un sanctuaire du culte impérial ?), peut-être aussi un quartier d'habitat, sous réserve de confirmation par une prospection systématique. La mention sur une épithaphe de *Seccia Secundina* (Aliger 1965), personnage déjà connu à Nages (*C.I.L.*, XII, 4151) renforce la parenté des deux sites. La mention sur une autre épithaphe découverte sur le chemin de Nages à Solorgues d'un dénommé *Sollonius* (*C.I.L.*, XII, 4150) a pu être interprétée comme l'origine du nom du hameau (Aliger 1980 : 28), mais la forme carolingienne du toponyme, *Saravonicum* dans les chartes des Xe-XI^e s. (Parodi 1987 : 56) ne s'accorde guère avec cette interprétation.

7. SYNTHÈSE

L'évolution de l'agglomération de Nages traduit bien le processus d'urbanisation à l'œuvre dans la région nimoise depuis le 2^e âge du fer. L'oppidum des Castels, occupé depuis le début du III^e siècle avant J.-C., est progressivement délaissé au cours du I^{er} siècle avant, au profit des coteaux de piémont où la ville se développe jusqu'à la fin du Haut-Empire. Sans enceinte désormais, mais avec d'importants aménagements publics, la ville s'organise en plusieurs quartiers au sein desquels les découvertes anciennes et les fouilles ponctuelles permettent d'entrevoir certains contrastes sociaux. À partir du II^e siècle ou au début du III^e siècle, la ville basse entre en déclin, probablement sous l'effet de la concurrence des établissements épars dans la plaine, qui manifestent un dynamisme durable dans un cadre mal cerné faute de fouilles : domaines ou hameaux ? Pourtant, au contraire de nombreuses agglomérations de taille et d'origine comparable, Nages n'est pas désertée et parvient à se maintenir comme un pôle local jusqu'au Moyen Âge, où elle donne naissance à un village. Le fait que ce modeste établissement donne son nom à une circonscription administrative carolingienne, la *vallis Anagia*, qui donnera la Vaunage, manifeste la pérennité d'une prééminence géographique, perdue à la fin du Moyen Âge seulement, au profit du *castrum* voisin de Calvisson.

BIBLIOGRAPHIE SUR NAGES

- ALIGER (M.), L'oppidum de Nages (Gard), rapport de fouilles 1961, *Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Beaucaire*, 13, 1964, ss. pp.
- ALIGER (M.), *L'oppidum de Nages (Gard), rapport de fouilles 1964*, Montpellier, SRA du Languedoc-Roussillon, ss. pp.
- ALIGER (M.), Les inscriptions latines de Nages, *Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Beaucaire*, 14, 1965, ss. pp.
- ALIGER (M.), *La Vaunage au Moyen Âge*, Nîmes, 1980.
- ALIGER (M.), *La Vaunage gallo-romaine*, Nîmes, 1982.
- ESPÉRANDIEU (É.), *Répertoire archéologique du département du Gard. Période gallo-romaine*, Montpellier, Féd. Hist. Languedoc méd. et Roussillon, 1934.
- FICHES (J.-L.) et PY (M.), Trois dépôts d'objets votifs du I^{er} s. de notre ère dans la région nimoise. I. Étude archéologique, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 1, 1978, p. 155-182.
- FICHES (J.-L.), Tombes et monuments lapidaires dans l'espace rural arécomique (III^e-I^{er} s. av. n. è.), *Mélanges P. Lévêque*, 2, *Anthropologie et société*, Paris, Les Belles Lettres, p. 207-235.
- GALLET de SANTERRE (H), Informations archéologiques, *Gallia*, XXII, 1964, p. 502.
- GARMY (P.) et PY (M.), Nouvelles données sur l'oppidum de Roque de Viou (Gard), fouilles 1972-1975, *Bull. de l'École Ant. de Nîmes*, 1980, p. 27-90.
- GINOUEZ (O.), VIDAL (L.), POUPET (P.) et JANIN (Th.), Paléosols et structures agraires enfouies : quelques exemples d'approche du paysage rural, in : *Archéologie et espaces*, Actes des Xe Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, octobre 1989, Antibes, APDCA, 1990, p. 383-418.

MAZAURIC (F.), Les musées archéologiques de Nîmes. Recherches et acquisitions en 1908, *Mém. Acad. Nîmes*, VIIe série, XXXI, 1908, p. 249-299.

PARODI (A.), RAYNAUD (Cl.) et ROGER (J.-M.), La Vaunage du IIe s. au milieu du XIe siècle. Habitat et occupation du sol, *Archéologie du Midi Médiéval*, 5, 1987, p. 3-59.

POTTRAIN (A.), *L'occupation gallo-romaine en Vaunage*, maîtrise d'archéologie, Université de Lille, 1974.

POTTRAIN (A.) et PY (M.), Un puits gallo-romain des IIe et IIIe siècles à Nages (Gard), *Bull. de l'École Ant. de Nîmes*, 10, 1975, p. 7-19.

PROVOST (M.) et alii, *Le Gard. Carte Archéologique de la Gaule*, 30/3, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministère de la Culture, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Diffusion de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 483-513.

PY (M.), *L'oppidum des Castels à Nages, Gard, fouilles 1958-1978*, Paris, CNRS, 1978, 361 p. (*Gallia*, suppl. 35).

PY (M.), *Culture, économie et société protohistoriques dans la région nimoise*, coll. École Française de Rome, 2 vol., Rome, 1990, 957 p. (*coll. de l'École Française de Rome*, 131).

RAYNAUD (Cl.), Une ferme gallo-romaine à Nages, *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise*, 3, Juan-les-Pins, APDCA, 1996, p. 1-10.

RULMAN (A. de), Manuscrit n° 180, Bibliothèque Ségurier, Nîmes, 1626.

SAPIN (J.), Jalons géographiques pour l'histoire d'un milieu de vie

antique : la Vaunage, *Doc. d'Arch. Mérid.*, 4, 1981, p. 169-178.